

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2015-03-17-00224 Référence de la demande : n°2015-00224-050-002**Dénomination du projet** : 80 - Picardie Nature : Transport oiseaux morts**Lieu des opérations** : Département : **Somme** : Commune(s) : 80880 Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly, 80460 Woignarue, 80350 Mers-les-Bains, 80550 Le Crotoy, 80120 Saint-Quentin-en-Tourmont,**Bénéficiaire** : Picardie Nature / THIERY Patrick

MOTIVATION ou CONDITIONS

Picardie Nature, association agréée de l'environnement, demande la capture de cadavres de deux espèces d'oiseaux marins (Guillemot de Troil et Fulmar boréal) en parcourant les plages de Picardie l'hiver entre novembre et avril pour les conduire vers un laboratoire d'analyse situé à Arras (Pas-de-Calais) pour la période 2021-2025.

Cette opération reçoit le soutien de l'OFB- Office Français de la Biodiversité.

Cette même opération a été conduite de 2015 à 2020 par les bénévoles de Picardie-Nature et a permis de collecter 64 guillemots et 10 fulmars.

Les analyses visent notamment à détecter les macro déchets et la pollution par les hydrocarbures.

Eu égard à l'absence d'incidences sur la faune de ces prélèvements et son caractère scientifique, le CNPN apporte son soutien et donne un avis favorable sans réserve à cette opération de 2021 à 2025.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : **22 MARS 2021**

Signature :

